

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour AJ 1 2 mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre :
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1 NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION		MÉDECIN GASTRO-ENTÉROLOGUE												
Nature de l'activité (1)		38 Adhérents						Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET		si exercice en société (2) AV						Nombre d'associés AS						
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses» AK				d'après les règles «créances-dettes» AL								
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA			AT <input checked="" type="checkbox"/>			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion AN		Nombre de salariés AP		Salaires nets perçus AR							
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)					DA									
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①.....										AA	222 458	100,49 %
	2	A déduire Débours payés pour le compte des clients ②.....										AB		
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés [.....]) ③.....										AC	1 089	0,49 %
	4	Montant net des recettes [Recettes moyennes par salarié : 197 651 €]										AD	221 369	100,00%
	5	Produits financiers ④.....										AE	4	
	6	Gains divers ⑤.....										AF	4 980	2,25 %
	7	TOTAL (lignes 4 à 6).....										AG	226 353	102,25 %
D É P E N S E S	8	Achats ⑥.....										BA	3 078	1,39 %
	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature ⑦... [Nb moyen de salariés : 1.12]..								BB	10 807	4,88 %	
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière).....								BC	9 023	4,08 %	
	11	Impôts et taxes ⑧	Taxe sur la valeur ajoutée.....								BD			
	12		Contribution économique territoriale.....								JY	627	0,28 %	
	13		Autres impôts.....								BS	1 901	0,86 %	
	14	⑧ Contribution sociale généralisée déductible.....										BV	9 042	4,08 %
	15	Loyer et charges locatives.....										BF	9 017	4,07 %
	16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑨.....										BW	1 045	
	17	Entretien et réparations.....											2 119	0,96 %
	18	Personnel intérimaire.....											241	0,11 %
	19	Petit outillage ⑩.....											935	0,42 %
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité.....											414	0,19 %
	21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑪.....											4 014	1,81 %
	22	Primes d'assurances.....											2 049	0,93 %
	23	Frais de véhicules ⑫.....											5 521	2,49 %
24	(cochez la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/>).....											698	0,32 %	
24	Autres frais de déplacements (voyages...).....													
25	Charges sociales personnelles ⑬ : dont obligatoires BT 19 947 dont facultatives BU 6 765										BK	26 713	12,07 %	
26	Frais de réception, de représentation et de congrès.....											675	0,30 %	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone.....											3 658	1,65 %	
28	Frais d'actes et de contentieux.....											9		
29	Cotisations syndicales et professionnelles..... BY											737	0,33 %	
30	Autres frais divers de gestion.....											790	0,36 %	
31	Frais financiers ⑭.....										BN	360	0,16 %	
32	Pertes diverses ⑮.....										BP	6		
33	TOTAL (lignes 8 à 32).....										BR	104 838	47,36 %	

2035 moyenne, en Euros, des déclarations n° 2035 des Adhérents BNC d'ARCOLIB



COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION

MÉDECIN GASTRO-ENTÉROLOGUE

N° SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

38 Adhérents

4 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33)						CA	121 514	54,89 %
	35	Plus-values à court terme ¹⁶						CB	82	0,04 %
	36	Divers à réintégrer ¹⁷						CC	907	0,41 %
	37	Bénéfice Ste civile de moyens ¹⁸						CD	3	
	38	TOTAL (lignes 34 à 37).....						CE	122 506	55,34 %
	39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)						CF		
	40	Frais d'établissement ¹⁹						CG		
	41	Dotation aux amortissements ²⁰						CH	1 034	0,47 %
	42	Moins-values à court terme						CK	2	
	43	Divers à déduire ²¹	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur »	CS	1 316	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » Hors CICE	AX		4 851	2,19 %
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont abondement sur l'épargne salariale	CT	314		
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	2 515		
	44	Déficits Ste civile de moyens ¹⁸						CM	361	0,16 %
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN	6 248	2,82 %
46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)						CP	116 258	52,52 %	
47	Déficit (ligne 45 - ligne 38)						CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY			
			- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ			
6	Contribution économique territoriale ²³		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) ^B et ¹² (1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	Types (1)			(2)	Type de carburant (3)					
	T		X			11 344				
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B		

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB.